



SIVOM de Villefranche s/mer
4 rue de l'Esquiaou
06230 Villefranche s/mer
Tél. 04.93.01.86.60

Guide à l'usage des familles

Séjour itinérant en Irlande

Du 16 au 25 juillet 2018

14/17 ans 25 places

Madame, Monsieur,

Votre enfant va partir 10 jours en séjour itinérant qui se déroulera en Irlande (Dublin, Galway, Cork, Kilkenny).
Le groupe sera hébergé dans différentes auberges de jeunesse toutes donnant accès à une connexion wi-fi :

Dublin :

-Avalon House Hostel, le 16 juillet

Située dans le quartier Saint Stephen's Green, cette auberge de jeunesse présente une architecture victorienne et un confort moderne. Le restaurant propose une cuisine fraîche, le petit déjeuner est servi en salle de restauration chaque matin. Les chambres se composent de 2 à 6 lits. Les sanitaires sont sur le palier. Votre enfant pourra bénéficier d'un espace jeux (billard, table de ping-pong).

-Abigail Hostel, les 22, 23 et 24 juillet

Installée dans un bâtiment en briques qui surplombe le fleuve Liffey, cette auberge située sur une promenade très fréquentée, se trouve à proximité de nombreuses commodités. Les chambres se composent de 5 à 12 lits. Les sanitaires se situent sur le palier mais certaines chambres en sont équipées. Le groupe aura accès à la cuisine collective.

Galway : Kinlay house hostel, les 17, 18 et 19 juillet

Le Kinlay Hostel propose des chambres privées et des dortoirs de 2 à 8 lits. Il comporte une salle commune avec un billard et une télévision. Une cuisine entièrement équipée est mise à disposition pour la réalisation de plats.

Cork : Kinlay Cork Hostel, le 20 juillet

Dans le quartier de Shandon, cet établissement se trouve à deux pas de Firkin Crane. Les chambres sont équipées de 2 à 6 lits. Le petit déjeuner et dîner seront pris en salle de restauration. Les sanitaires se trouvent sur le palier.

Kilkenny : Kilkenny Hostel, le 21 juillet

Située dans le centre-ville de Kilkenny à proximité de toutes les attractivités, cette auberge est une maison géorgienne datant de 1700. Les chambres proposées sont de 2 à 8 lits. Les sanitaires se trouvent sur le palier. Le petit déjeuner et le dîner se prendront en salle à manger. Votre enfant aura à sa disposition une cuisine équipée, un salon avec une cheminée, l'accès à un ordinateur

Extrait de la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse :

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et des adolescents
- Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements, structures d'accueil, de loisirs, pratiques sportives et culturelles
- Accompagner la fonction éducative des parents
- Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes

Extrait du projet éducatif.

Le projet vise le développement de la personne dans sa globalité.

- L'enfant est un être unique qui se construit progressivement sur le temps des loisirs en complément de celui vécu à

- l'école ou dans la famille.
- L'animateur est une personne ressource et référent, il accompagne l'accès à l'autonomie de l'enfant lors des temps où il lui est confié.
 - Dans le cadre du séjour les équipes d'encadrement favorisent l'expression, la communication, la créativité et l'autonomie de l'enfant dans le respect des règles.

Projet de fonctionnement

1- La vie quotidienne.

A/ Nature des activités proposées et conditions de leur mise en œuvre

Les repas du midi seront pris :

- soit dans des jardins publics sous forme de panier repas ou pique-nique
- soit dans des snacks en cas de météo défavorable
- 3 déjeuners seront pris en restaurant

Les repas du soir seront pris :

- dans les auberges de jeunesse, des pizzerias, restaurants....

Et votre enfant bénéficiera des activités suivantes :

Activités culturelles :

- Château de Trim
- Cork City Goal (prison datant du IX^e siècle)
- Rocher du Cashel (site historique majeur de l'Irlande)
- Kilkenny castle (un des plus grands châteaux d'Irlande) + Glendalough (village de montagne sur un site d'un ancien monastère)
- Trinity collège (la plus ancienne université d'Irlande)
- Dublinia (musée époque viking et médiévale de la cité)
- Découverte des différentes villes

Activités sportives :

- Balade en vélo
- Kayak
- Randonnée
- Grands jeux

Des activités seront proposées à la carte, notamment pour les veillées. Le jeune aura la possibilité de choisir son activité, voire de proposer lui-même une activité inédite.

Elles se déroulent en quatre temps : la sensibilisation (affichage, discussion avec le groupe, petite saynète), la préparation (avec le groupe ou par l'animateur), l'animation proprement dite et le temps du rangement (avec les jeunes dans le but de les sensibiliser au respect du matériel).

Peuvent-être également organisés des grands jeux d'intérieur, des activités calmes et des temps « libres ».

B/ Répartition des temps respectifs d'activités et de repos (rythme du séjour)

Pour le bon déroulement de son séjour, nous veillerons à ce que le rythme des journées soit adapté à votre enfant.

Ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Mise en place d'un petit déjeuner échelonné entre 8 heures et 9 heures, possibilité d'organiser une grasse matinée au moins deux fois dans le séjour.
- Mise en place d'un temps calme après le repas de midi, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Mise en place d'un temps calme après l'activité et avant le repas du soir, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Coucher dans le calme entre 22 h 00 et 22h30 selon l'âge des jeunes et leur état de fatigue.
- Il sera demandé aux jeunes de participer au débarrassage et au nettoyage des tables dans le cadre d'une intention éducative visant à favoriser leur autonomie et le respect envers le personnel de service.

C/ Modalités de participation des mineurs (règles de vie)

L'objectif du séjour est que votre enfant et ses camarades passent de bonnes vacances.

La vie en collectivité appelle le respect de certaines règles qui seront expliquées aux jeunes dès le début du séjour. L'équipe d'animation s'attachera à aborder tous les aspects de la vie en collectivité d'un séjour adolescents et notamment les points suivants en accord avec la législation en vigueur sur le territoire français :

- L'achat et la consommation d'alcool est strictement interdite pour les mineurs.
- La consommation de produits illicites (stupéfiants,...) est strictement interdite et soumise à des poursuites judiciaires ;
- La consommation de tabac est interdite en dessous de 16 ans.

En ce qui concerne la consommation de cigarettes nous ajoutons au cadre législatif les règles de fonctionnement suivantes :

- Les jeunes au-delà de 16 ans auront la possibilité de fumer uniquement si une autorisation parentale écrite et signée est fournie au directeur du séjour avant le départ. Un lieu et des temps seront alors définis à cet effet sous contrôle d'un animateur.
- Les jeunes qui arrivent non-fumeurs repartent non-fumeurs.
- Les jeunes qui arrivent fumeurs seront sensibilisés par les animateurs aux conséquences de leur consommation.

Le non-respect du cadre défini ci-dessus fera immédiatement l'objet d'un signalement à la famille et de sanctions en rapport avec la faute.

La mixité / La sexualité : **aucune mixité n'est admise dans les chambres** ni dans les douches ou autres espaces intimes.
En aucun cas nous n'accepterons agressivité, violences verbales et physiques, dégradations, et irrespect à l'égard de qui que ce soit.

2- Le fonctionnement de l'équipe.

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice BPJEPS et de trois animateurs titulaires du BAFA , le taux d'encadrement prévu par les textes est de un animateur pour 12 enfants.

Le directeur est le premier garant du projet pédagogique il est responsable de l'organisation du séjour.

Par ailleurs, il a en charge le lien avec l'organisateur du séjour, le gestionnaire et les familles.

Le directeur encadre et accompagne l'équipe d'animation auprès des enfants.

3. Accueil et modalités d'évaluations

A/ Avant le séjour : réunion aux familles

Sera présenté par le directeur de séjour :

- Le programme prévisionnel d'activités qui sera secondairement téléchargeable sur le site du SIVOM.
- Les règles du bien vivre ensemble à respecter lors du séjour.

B/ Pendant le séjour

Les réunions quotidiennes auront pour objet de peaufiner le planning, d'échanger sur les activités réalisées et à venir et de réguler les différents du quotidien.

C/ En fin de séjour

Organisation d'une réunion bilan avec le groupe par l'équipe d'animation.

D/ Après le séjour

Le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer se rapprochera de vous pour recueillir votre opinion et celle de votre enfant sur l'organisation du séjour.



Quelques conseils supplémentaires

1- Le Téléphone – Adresse

En cas d'urgence ou de problème pendant le séjour, vous pouvez joindre le directeur du séjour au numéro qui vous sera communiqué et précisé sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer. Nous vous conseillons d'appeler de préférence entre 17 h 30 et 19 h 00, la plupart des activités de la journée se déroulant à l'extérieur.

Une photothèque sera mise en place sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer et complétée au fur et à mesure si possible afin de permettre à la famille de profiter également des moments partagés par le groupe.

Les responsables de l'organisation du séjour sont régulièrement en relation avec les représentants du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, qui s'assurera du bon déroulement des activités.

Adresses des lieux d'hébergements :

- Avalon House Hostel, 55 Aungier St, Dublin 2, Irlande
- Abigail Hostel, 7-9 Aston Quay, Temple Bar, Dublin 2, DUBLIN 2, Irlande
- Kinlay house hostel, Merchants Road, Eyre Square, Galway, Irlande
- Kinlay Cork Hostel, Bob And Joan's Walk, Shandon, Cork T23 CK10, Irlande
- Kilkenny Hostel, 35 Parliament Street, Kilkenny City, Irlande

2-

3- Visite – accès au centre

Compte tenu de la durée du séjour, il n'y a pas de journée parents prévue. Dans l'intérêt de votre enfant, les visites devront avoir un caractère exceptionnel.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir le directeur du séjour au moins 48 h 00 à l'avance.

Vous devrez signer une décharge de responsabilité avant d'aller récupérer votre enfant.

Les autorisations téléphonées ne seront pas valables.

4- Le trousseau

Le trousseau est disponible sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer dans les activités jeunesse et jeunesse et vous permet de préparer au mieux la valise de votre enfant.

5- Voyage et horaires

Les voyages allers et retours s'effectueront en avion avec AER LINGUS. Les transferts entre l'aéroport et les différents hébergements s'effectueront en bus par le biais d'une compagnie Irlandaise.

Rassemblement:

**Rendez-vous le lundi 16 juillet 2018 à 14H30 à l'aéroport de Nice au terminal 1 devant Joe and the Juice
Décollage prévu à 16h20 – arrivée à Dublin à 18h00**

Chaque enfant a le droit à 1 bagage en soute de 20 kilos ainsi qu'un petit sac en cabine.

Le contenu des valises et sac en cabine est réglementé. Des produits et objets sont interdits. Le lien ci-après vous permet de vous assurer que la valise de votre enfant ne contient pas d'éléments interdits.

<https://www.ma-valise-voyage.fr/les-produits-et-objets-interdits-dans-votre-valise-cabine/>

Retour :

Le mercredi 25 juillet 2018, à 14h45 à l'aéroport de Nice au terminal 1 devant Joe and the Juice.

6- Documents administratifs :

Pièces obligatoires à transmettre au directeur du séjour :

Au plus tard le jour de la réunion d'informations organisée le 6 juillet 2018 à 17h00 à l'espace jeunes de Beaulieu-sur-Mer

ATTENTION : si l'une des pièces ci-dessous est manquante votre enfant ne pourra pas partir en séjour.

- 1- Une autorisation de sortie du territoire obligatoire (formulaire cerfa n°15646*01 à télécharger sur le site du SIVOM) depuis le 15/01/2017 pour tous les mineurs voyageant sans l'un de ses parents pour toutes les destinations (Europe ou non)
- 2- Photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire.
- 3- Photocopie du livret de famille si le signataire ne porte pas le même nom que l'enfant.
- 4- Photocopie de la carte européenne d'assurance maladie (original à fournir le jour du départ).
- 5- Photocopie d'une pièce d'identité valide de l'enfant (carte nationale d'identité ou passeport) original à fournir le jour du départ.

7- Argent de poche – objets de valeur

Le montant de l'argent de poche est laissé à votre appréciation. Selon leur âge, nous leur proposons de gérer avec eux. Nous vous déconseillons de munir vos enfants d'objets de valeur (bijoux, montre, appareil photo, téléphone portable...) ou de vêtements de marque. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le séjour.

Ce séjour doit permettre l'échange, la rencontre et la création d'une dynamique de groupe ce qui est dans la vie quotidienne bien souvent court-circuité par un isolement sous un casque audio ou un écran portable (consoles, tablettes, Smartphones,...). C'est pourquoi nous invitons les enfants et leurs familles à laisser ce type de matériel à la maison pour profiter pleinement de l'expérience humaine proposée.

8- Consignes sanitaires

Un assistant sanitaire, animateur diplômé PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est présent sur le séjour. En cas de problème de santé, quel qu'il soit, un médecin prendra en charge votre enfant.

Le séjour se déroulant dans un pays membre de l'union européenne il sera impératif que votre enfant soit titulaire d'une carte d'assurance maladie européenne (à fournir avant le départ en séjour).
Aucun médicament allopathique ou homéopathique ne sera donné sans une ordonnance en cours de validité.

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de signaler sur la fiche sanitaire le moindre problème de santé, afin de nous permettre de réagir au mieux et de pouvoir transmettre si besoin ces informations au corps médical (allergies médicamenteuses ou alimentaires, régimes particuliers, opérations antérieures, traitement en cours...).

9- Assurances

Tous les enfants et les personnels pédagogiques du centre sont couverts par l'assurance de l'association pour les risques responsabilité civile et dommages corporels quelles que soient les activités pratiquées pendant le séjour. En cas de sinistre, nous effectuons les démarches auprès de notre assureur pour la déclaration (à nous fournir un certificat médical, pour dommages corporels). En revanche il vous incombe de faire les démarches auprès de notre assureur pour le remboursement des frais de santé.

Si vous souhaitez bénéficier d'une assurance annulation séjour, il vous appartient de la souscrire.

Notre assurance : M.M.A – 18 Rue Pastorelli– 06000 Nice.

**Pour l'équipe d'animation,
La directrice du séjour.**